

CONSEIL MUNICIPAL
09 novembre 2022

L'an deux mille vingt-deux le neuf du mois de novembre à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de ST DIDIER DE LA TOUR, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur ROUSSET Pierre, premier adjoint.

Présents : Messieurs : GUERIN Philippe, ROUSSET Pierre, GLEIZES Thomas, TROMPIER Jacques, BOIZOT Xavier-Dominique, CECILLON Gilles, EVIEUX Sébastien, MARTIN Benjamin.

Mesdames : BELHADI Sylvie, BOISSIER Catherine, MAGAUD Joëlle, GALLIEN Claire, GRANAT Marie-André, VAQUERO Marielle, BARRAL Christel, TREDAN Sophie

Absents excusés : RONDEPIERRE Thierry, GUILLAUD Marie-Thérèse, MONIN Lionel

Pouvoir : GUILLAUD Marie-Thérèse donne pouvoir à MAGAUD Joëlle, MONIN Lionel donne pouvoir à CECILLON Gilles.

Secrétaire de séance : BELHADI Sylvie

Conseil municipal des enfants :

Catherine Boissier informe les conseillers du souhaite de la commission scolaire de former un conseil municipal des enfants, elle ajoute que Mesdames Marie-Thérèse Guillaud et Joëlle Magaud se sont formées à la mise en place. Ce conseil municipal sera formé de 4 filles et de 4 garçons des classes de CM1 et/ou de CM2. La campagne doit débuter la semaine prochaine, les électeurs feront partis des classes de CE2 à CM2. L'élection aura lieu en mairie le 25 novembre, une première réunion devrait se dérouler le 10 décembre à 10h00.

Les membres de Conseil municipal, par 17 voix pour et 1 abstention, valide ce projet.

N° 2022_11_55

Réf ACTES : 7.2.6

Tarifs et règlements des locations :
SALLES COMMUNALES
Annule et remplace la délibération 2021_02_09

Le Conseil municipal, après délibération, par 15 voix pour et 3 abstentions.

ADOPTE la réglementation suivante :

	Salle du Foyer Rural	Halle des sports	Salle D'animation	Salle de réunion 1er étage Mairie	Petite salle vers local technique	2 Chapiteaux
CAUTION	250€ + attestation d'assurance	250€ + attestation d'assurance	100€ + attestation d'assurance	Attestation d'assurance	Attestation d'assurance	100 € + attestation d'assurance
ASSOCIATIONS LOCALES CASSOLARDES	1ère manifestation Location gratuite sauf chauffage à charge Manifestations suivantes : Location 140 € + chauffage Location à la journée sans la cuisine : 80 € + chauffage Location à la journée de la cuisine : 40€	1ère manifestation Location gratuite sauf chauffage à charge Manifestations suivantes : Location 190 € + chauffage	Réunions : Location gratuite	Réunions : Location gratuite	Réunions : Location gratuite	1ère manifestation Location gratuite Manifestations suivantes : Location 50 €/ chapiteau Montage et démontage avec les employés techniques + des membres de l'association

PARTICULIER FAMILLES DE ST DIDIER UNIQUE- MENT	Location : 160€ + chauffage	Pas de location aux particuliers	Mercredi Location 30 € Week-end Location 50 € 20 personnes max	Pas de location aux particuliers	Pas de location aux particuliers	Pas de location aux particuliers
CHAUFFAGE	40€00 pour les associations et 60€00 pour les particuliers Uniquement si le chauffage a été mis en service	01/10 au 30/04 :140€00 Uniquement si le chauffage a été mis en service	Compris dans la location	Compris dans la location	Compris dans la location	

CAUTION	400€ + attestation d'assurance	500€ + attestation d'assurance	100€ + attestation d'assurance	100 € + attestation d'assurance	100 € + attestation d'assurance	100 € + attestation d'assurance
STRUCTURES ORGANISMES Réunion, conférence prof,	A titre exceptionnel avec l'accord signé de l'adjoint et du Maire : Location 400€ + Chauffage 60€00	A titre exceptionnel avec l'accord signé de l'adjoint et du Maire : Location 500€ + Chauffage	A titre exceptionnel avec l'accord signé de l'adjoint et du Maire : Location : 5€ de l'heure pour une activité régulière 25€ forfait 1/2 journée 50€ forfait journée	A titre exceptionnel avec l'accord signé de l'adjoint et du Maire : Location : 5€ de l'heure pour une activité régulière 25€ forfait 1/2 journée 50€ forfait journée	A titre exceptionnel avec l'accord de l'adjoint et du Maire	A titre exceptionnel avec l'accord de l'adjoint et du Maire
ASSOCIATIONS EXTERIEURES	A titre exceptionnel avec l'accord signé de l'adjoint et du Maire : Location 400€ + Chauffage 60€00	A titre exceptionnel avec l'accord signé de l'adjoint et du Maire : Location 500€ + Chauffage	Location : 5€ de l'heure pour une activité régulière 25€ forfait 1/2 journée	PAS DE LOCATION	PAS DE LOCATION	A titre exceptionnel avec l'accord signé de l'adjoint et du Maire
Personnes physiques activité prof,	PAS DE LOCATION	PAS DE LOCATION	Location : 25€ forfait 1/2 journée 50€ forfait journée	Location : 25€ forfait 1/2 journée 50€ forfait journée	PAS DE LOCATION	PAS DE LOCATION
Associa tions humani taires	Location gratuite + Chauffage					
CHAUFFAGE	60€00 Uniquement si le chauffage a été mis en service	01/10 au 30/04 :140€00 Uniquement si le chauffage a été mis en service				

Participation financière aux charges de fonctionnement des
Classes ULIS (Unités Localisées pour l'Inclusion Scolaire)

Conformément aux dispositions de l'article 23 de la loi 83-663 du 22 juillet 1983, modifiée, une commune accueillant des élèves extérieurs à celle-ci dans des Unités Localisées d'Inclusion Scolaire (classes ULIS) peut solliciter une participation financière des communes d'origine des élèves scolarisés, à la condition que celles-ci n'aient pas la structure adéquate pour les accueillir ou qu'une dérogation ait été signée par le Maire de la commune.

Monsieur le Maire propose au Conseil de fixer le montant de la participation aux frais de fonctionnement de la classe ULIS de l'école St Joseph de la Tour du pin, conformément à la convention de participation à 1 150€00 par élève, pour l'année scolaire 2022/2023.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 14 voix pour et 3 abstentions et 1 contre.

APPROUVE

Le montant de 1 150€00 par enfant par an en participation aux frais de fonctionnement des classes ULIS, année scolaire 2022/2023.

CONSEIL EN GESTION D'ASSURANCES Année 2023
Cabinet ASCORIA

Le conseil municipal, après délibération, à l'unanimité :

DECIDE

1. D'accepter la proposition pour l'année 2023 d'assistance et de conseil en gestion d'assurance du Cabinet Ascoria, d'un montant de 1 000.00 € HT.

Plan communal de sauvegarde :

Monsieur le Maire rappelle aux conseillers que le plan communal de sauvegarde (PCS) est en France un outil réalisé à l'échelle communale, sous la responsabilité du maire, pour planifier les actions des acteurs communaux de la gestion du risque (élus, agents municipaux, bénévoles, entreprises partenaires) en cas d'événements majeurs naturels, technologiques ou sanitaires. Il a pour objectif l'information préventive et la protection de la population.

Il se base sur le recensement des vulnérabilités et des risques (présents et à venir, par exemple liés au changement climatique) sur la commune (notamment dans le cadre du dossier départemental sur les risques majeurs établi par le préfet du département) et des moyens disponibles (communaux ou privés) sur la commune.

Il prévoit l'organisation nécessaire pour assurer l'alerte, l'information, la protection et le soutien de la population au regard des risques.

Monsieur le maire dit que le dernier PCS de Saint Didier date de 2020, ce dernier doit être mis à jour. Chaque conseiller dans la mesure du possible, devra se positionner au niveau du poste de commandement communal.

Questions diverses :

Dates à retenir :

- Vœux du maire le 15/01/2023, 11h00 à la halle des sports.
- Vœux au personnel communal le 09/12 à 18h30
- Réunion Très Haut Débit 02/12 à 20h00

Nouveau gérant : Epicerie

Mme Brottes a repris la gérance de l'épicerie, début novembre.

Cérémonie du 11 novembre : 11h30. A cette occasion Messieurs Guy Lalechère recevra la médaille d'honneur de la commune.

Boîte à livres : cette dernière confectionnée par les élèves de la MFR de St André le Gaz a été installée sur le terreplein en face de l'entrée de la cour de l'école primaire.

RAPPORT DES COMMISSIONS :

Scolaire : Mme Boissier Catherine dit que le marché restauration scolaire arrive à échéance le 1^{er} mars 2023. Le nouveau marché à procédure adapté est en cours de rédaction pour une publication avant la fin du mois de novembre. La fresque de l'école maternelle est en cours de réalisation.

Bâtiments : Maison multiservices : Travaux restants : une partie du terrassement, mise en place de panneaux muraux extérieurs et chauffage. L'ensemble devrait être réceptionné fin novembre.

Voute de la halle des sports : Les travaux sont en cours.

Plan école : l'escalier de l'école primaire a été refait, il ne manque plus que la mise en place des blocs de sécurité, pour terminer le plan école.

Le bâtiment préfabriqué va être désinstallé le 14/12.

Les illuminations seront installées autour du 1^{er} décembre 2022.

Ccas : Mme Belhadi Sylvie dit que le repas des aînés du 16 octobre s'est très bien passé et que les colis de fin d'année, ou les chèques cadeaux seront distribués entre le 9 et le 10 décembre.

Action sociale & Vie associative : Le calendrier des manifestations 2023 vient d'être finalisé, il paraîtra dans le bulletin municipal en début d'année. Les nouveaux plannings d'occupation de la halle des sports et du foyer rural ont également été mis au point.

Une réflexion est en cours sur les modalités d'occupation de la future salle multiservices. Prochaine réunion de la commission le 30/11.

Urbanisme et voirie : M. Rousset Pierre fait le point sur les chantiers actuels et futurs :

- Croisement des routes du Ruy Jaillet et de l'Eglise reporté en 2023
- Travaux au lieudit les Arphants ont pris du retard
- Changement du régime de priorité entre la route du Ruy Jaillet et la route du Colombier reste à faire.

8 Déclarations préalables et 1 Permis de construire ont été enregistrés.

Environnement : un nouveau bac de compostage a été mis en place dans la cour de l'école maternelle. Dans son ensemble, la gestion du compostage est satisfaisante.

Communication : M. Gleizes Thomas dit qu'à la suite de la dernière réunion « projet de jumelage », la commission a fait le point sur les inscriptions dans les différents groupes de travail. Il s'avère que le groupe de travail : « Structures du Comité de jumelage » est essentiellement formé de personnes résidentes à St Clair de la Tour. La commission communication fait appel aux conseillers, Christel Barral propose de rejoindre le groupe de travail « Structures du Comité de jumelage ».

Le site internet a été mis en ligne le 10 octobre.

Réunion pour la mise en page du bulletin municipal 2023 le 16 novembre.

Le panneau qui retrace l'histoire du monument aux morts a été mis en place par les services techniques.

Centre de loisirs : une réunion est prévue le 21 novembre prochain, entre l'association des petits explorateurs, Catherine Boissier, adjointe aux affaires scolaires, Joëlle Magaud, représentante de la municipalité au centre de loisirs, Philippe Guerin, maire et les représentants des services des VDD en charge des centres de loisirs. Cette réunion a pour but de faire le point sur le financement du centre de loisirs et d'échanger sur le contenu de la future convention de partenariat.

Commissions intercommunales :

Comité de pilotage des sentiers de randonnées (PDIPR) : Mme VAQUERO Marielle dit que pour donner suite à la réunion du 13 octobre dernier, des groupes de travail se sont formés. M. Picard (chargé de mission aux VDD) souhaite rencontrer la commune pour faire le point sur l'état des sentiers de randonnées.

Conseil communautaire : Monsieur le Maire explique que lors du dernier conseil communautaire il a été question du reversement de la Taxe d'Aménagement perçue par les communes à l'intercommunalité, au niveau des zones artisanales d'intérêt communautaire. Cette question a fait débat, elle sera débattue lors de la prochaine réunion du Conseil des Maires le 17 novembre prochain.

Finances : Monsieur Rousset dit que le cadre de préparation du budget communautaire donné lors de la dernière commission des finances indique une diminution du budget fonctionnement de 15%.

Fin de séance : 22H45

Prochain CM le 07/12/2022